

Residhome Paris Gare de Lyon
47, avenue Jorge Semprun 75012, Paris
☎ +33 (0)1 40 04 54 00
✉ : paris.garedelyon@residhome.com

Date d'arrivée : / /

Date de départ : / /

Types d'appartement : T1 T2 T3

Nombre de personnes : 1 2 3 4

Si plus de 4 personnes, précisez :

Information sur l'occupant principal

Civilité : Mme M

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Nationalité :

Unité Inserm :

[Afin de garantir votre réservation, veuillez indiquer :](#)

Type de carte bancaire : VISA / MASTERCARD / AMEX

Numéro de la carte bancaire :

Date d'expiration : / /

Cryptogramme :

Clause Protocole Accueil Hébergement des chercheurs pour une durée d'un mois minimum dans la résidence Residhome Paris-Gare de Lyon – Jacqueline de Romilly

1) Réservation :

La réservation d'un appartement dans la résidence Residhome Paris-Gare de Lyon – Jacqueline de Romilly effectuée dans le cadre du protocole pour l'accueil et l'hébergement des chercheurs s'entend par période mensuelle totale, soit pour une durée ferme d'un mois, deux mois ou plus de 3 mois.

De plus, la réservation doit, pour être ferme, être garantie par une carte de crédit émise par un institut réputé et en cours de validité ou avoir fait l'objet d'un accord de crédit préalable avec la société exploitante ou encore être suivie du paiement d'un acompte ou du règlement total du séjour. L'acompte susvisé devra correspondre à 7 nuits de séjour. Son règlement devra être effectué dans les 7 jours suivant la réservation. Passé ce délai, la réservation sera annulée.

2) Prix :

Les prix indiqués TTC sur les grilles tarifaires incluent la taxe de séjour pour une personne et comprennent uniquement la mise à disposition du logement. Ils n'incluent pas les prestations à la carte : PDJ, ménage...

3) Modification de durée de séjour :

La durée du séjour est celle prévue dans la confirmation de réservation ou dans l'offre d'hébergement. En cas de prolongation : sous réserve de disponibilité et à la discrétion de la société exploitante, la durée du séjour peut être prolongée, sans obligation de maintien dans le même appartement. La réservation pourra être renouvelée par reconduction expresse par période mensuelle pour l'application du tarif spécifique du protocole. Une prolongation inférieure au mois pourra exceptionnellement être acceptée selon des critères d'exploitation.

En cas de départ anticipé : il est demandé au résident chercheur de respecter un préavis d'un mois avant chaque échéance mensuelle. Le non- respect de ce délai concernant la nouvelle date de départ souhaitée pourra entraîner le versement d'une indemnité de départ de 15 nuits.

4) Annulation / non présentation :

- Toute annulation reçue à moins de 7 jours du jour de la date prévue d'arrivée sera soumise à une indemnité d'annulation égale à 7 nuits de séjour.

- Le défaut d'arrivée en cas d'absence d'annulation sera réputée être une "non présentation" ou "no show" et sera soumise à l'indemnité précisée ci-dessus

Commentaires :

Date :

Signature :

Formulaire à renvoyer par email à : paris.garedelyon@residhome.com
Copie à : melanie.merle@inserm.fr et yves.sigrist@reside-etudes.fr